

La lettre du Maire

SEPTEMBRE 2010 - N°4



TRAITEMENT DES DECHETS : VERS UNE SOLUTION ADAPTEE

Chères Roquettannes,
Chers Roquettans,

Comme je m'y étais engagé, lorsqu'un dossier lourd impacte l'avenir de la commune, je me dois de vous tenir informés. C'est l'objet de la Lettre du Maire. Maintenant que le Sivades a fait des choix clairs, et bien que nous vous ayons régulièrement tenu informés dans «Vivre à La Roquette» et les «Lettres du Maire» 2 & 3, je tiens à vous en rappeler les grandes étapes, et surtout à vous sensibiliser aux enjeux à venir. Compte-tenu de son importance, je vous remercie de consacrer quelques minutes à ce dossier.

Juillet 2009 : l'urgente nécessité de trouver une solution.

- 10 juillet 2009, fermeture de la décharge de la glacière. Faute d'avoir anticipé, le Sivades est contraint de transporter 100 000 tonnes de déchets dans les Bouches du Rhône. Coût financier 3 millions € par an sans parler de l'aberration écologique que représente ce transport. Le syndicat, qui rassemble 12 communes du bassin Cannes – Grasse (voir carte) est donc mis sous pression pour rechercher une solution locale de traitement de ses déchets.

- 23 juillet 2009, lors d'une réunion au Sivades, les terrains de La Roquette sont présentés comme étant les mieux adaptés pour recevoir les usines de traitement. A partir de cette date, une forte pression s'exerce sur les élus de La Roquette, la localisation faisant l'unanimité des décideurs que sont les élus du Sivades et les services de l'état.



TERRITOIRE DU SIVADES

Devant l'urgence et la nécessité de participer à la recherche d'une solution, devant la forte probabilité de se voir imposer la décision et sous la possible menace d'un PIG (Plan d'intérêt Général), nous décidons de ne pas opposer de refus frontal, avoir le temps d'étudier les terrains et le dossier technique, et de protéger les intérêts de la commune en demandant des garanties, au cas où...

L'usine oui, l'argent et les garanties non !

Nous demandons à Pôle Azur Provence, qui est censé percevoir la TP (Taxe Professionnelle), de partager les taxes induites par l'installation. Refus courtois, PAP veut bien rétrocéder 25 %, alors que nous exigeons au moins 50 %, ce qui nous paraît être le minimum, compte-tenu de l'impact pénalisant de l'usine prévue.

Dans le même temps, nous demandons au Sivades des garanties techniques concernant le choix des installations, tant en matière des technologies proposées, que du coût pour le contri-

buable, du respect de l'environnement et de la participation des élus de La Roquette à la prise de décision. Le Sivades répond de façon évasive.

Exemple : «les installations devront être exemplaires», sans apporter aucune suite concrète à nos demandes, en particulier de participer aux choix techniques avec droit de veto.

Enfin, nous exigeons que le prix d'achat des terrains aux propriétaires soit identique et ne spolie personne ; le 21 décembre, le Sivades présente une délibération d'achat des terrains où les prix varient de 15 à 100 € le mètre carré...

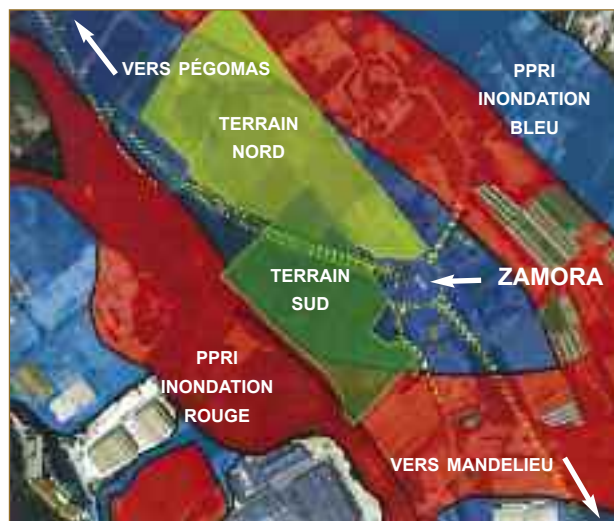
Que ce soit pour la compensation financière, pour les garanties techniques, ou pour protéger les intérêts des propriétaires des terrains, les réponses sont au mieux décevantes, au pire méprisantes.

Cela nous conduit à nous **opposer radicalement** à ce projet, qui ne présente que des inconvénients et des risques pour la commune.

Les terrains de La Roquette : les mieux adaptés... sauf pour les Roquettiens.

Tout d'abord, une évidence : aucun élu ne voit d'un bon œil l'installation d'un incinérateur sur sa commune et aucun terrain n'est parfaitement adapté pour recevoir ce type d'installation. Cependant, les arguments avancés en faveur du choix des terrains de la Roquette paraissent, à première vue, imparables, d'autant plus que ces terrains avaient été proposés jusqu'en 2007 par la précédente municipalité pour installer un Centre de Valorisation Organique (CVO). Situés à proximité de Cannes qui produit 60 % des déchets du Sivades, biens desservis par la future voie rapide, ces terrains plats sont à vocation agricole. Pour le Sivades, il suffit de les acheter et de les déclasser, l'affaire est réglée...

Une analyse plus poussée nous démontre qu'ils sont inondables, classés Natura 2000 et font l'objet d'une Directive Territoriale d'Aménagement qui impose de protéger leur vocation agricole, que la nappe phréatique est affleurante, qu'il y a des captages d'eau à proximité, et surtout que la présence d'une usine de traitement des déchets est incompatible avec le maintien de l'activité maraîchère et surtout des activités «plantes à parfum» de Chanel qui serait obligé de délocaliser.



Fin 2009 : les événements se précipitent

- En novembre 2009, constatant la tournure inquiétante du dossier et la pression médiatique que nous subissons, nous créons une «cellule de crise» qui rassemble : élus, délégués de quartier, représentants du Groupe expert et des associations de défense de la vallée de la Siagne. Les représentants de Chanel sont régulièrement associés aux travaux de cette cellule. A partir de ce moment, toutes les décisions concernant la stratégie à mener sont prises en commun.

- Les 21 et 30 décembre, le Sivades tente de passer en force en essayant de faire voter l'achat des terrains de La Roquette. Nous réussissons à faire échouer ces tentatives en informant les élus du Sivades des contre-indications présentées par les terrains, de l'absurdité de la gestion du dossier et de l'opposition radicale des représentants de la Roquette. **Premier succès de notre stratégie.**

2010 : redistribution des cartes.

- Février 2010, Chanel diffuse, auprès des décideurs locaux et nationaux, un dossier précisant les enjeux de sa pérennisation dans la vallée de la Siagne : emplois, richesses induites... Il faut savoir que cette entreprise, très attachée à la qualité de la production locale, achète 90 % du jasmin et de la rose Centifolia produits sur le pays de Grasse. Sa délocalisation, qu'imposerait la proximité d'une éventuelle usine de traitement des déchets, signifierait la mort de l'activité «plantes à parfum».

- Février 2010, nous diffusons le rapport réalisé par J. Pouplot, premier adjoint, qui démontre clairement que les choix techniques du Sivades comportent des lacunes et des risques importants. Ce mémoire, qui



a nécessité plusieurs mois de contacts avec les instances expertes en matière de traitement des déchets (ADEME, CNIID, F.N.E...) et la consultation de nombreux rapports, a été présenté en conseil municipal et a fait l'objet d'une motion votée à l'unanimité. Il est disponible en mairie et sur le site internet www.laroquettesursiagne.com

De leur côté, les associations ADERS, ADAIR et ADBR, associées avec leurs homologues de Pégomas interviennent à de multiples occasions auprès des décideurs : Préfet, maires et président du Sivades.

Autre aide décisive, notre députée, Michèle Tabarot, soutient notre action et fait valoir le principe «pollueur – payeur» cher au Grenelle de l'environnement : les gros producteurs doivent accueillir les installations. Or, Cannes produit 60 % et Grasse 25 %, La Roquette moins de 5% !!!

Au total, nous aurons envoyé à l'ensemble des intervenants de ce dossier plus de 250 courriers, mémoires et dossiers en un an !

Le dossier mairie met le doute dans les esprits, la position de Chanel pèse lourd, la pression se déplace...

Deuxième succès de notre stratégie, succès collectif de tous les participants à la cellule de crise, que nous remercions pour leur aide précieuse.

Et maintenant ?

Le 16 juillet, sur proposition courageuse des maires de Cannes et de Grasse, le conseil syndical du

Sivades a voté le choix de deux terrains : Cannes, chemin de la Plaine de Laval, pour l'usine de compostage, Grasse, les Roumigières pour l'incinération.

Mais on ne sait toujours pas quel type d'installation va être construite. Le Sivades a, depuis le début, mis «la charrue avant les bœufs». Nous avons toujours dit qu'il fallait commencer par choisir la filière de traitement, puis évaluer les caractéristiques des installations et enfin choisir les terrains adaptés.

Car, il existe plusieurs façons de traiter les ordures ménagères, qui débouchent sur des installations, des coûts, des résultats et des besoins en matière de terrains différents.

Des filières différentes et des résultats différents.

Le Grenelle de l'environnement oriente clairement le traitement des déchets dans plusieurs directions. Priorité numéro un, réduire la production de déchets. Pour cela, il faut agir à la source : diminution des sur-emballages et augmentation du recyclage. Ensuite réduire la partie des ordures ménagères résiduelles (OMR) à brûler ou à enfouir en traitant à part la fraction fermentescible qui peut produire du compost et du biogaz, enfin produire de l'énergie grâce à l'incinération.

Filière 1 : le tri – compost + incinération

Le choix du Sivades semble se porter sur une usine de «Tri-Compost». Il s'agit de bâtiments propres et clos, dont l'atmosphère est dépressurisée ne produisant ni odeur, ni bruit, ni pollution. Les OMR sont dirigées vers une usine qui comprend deux parties : une partie tri qui sépare les matériaux recyclables, les matériaux combustibles et les matières organiques par des procédés physiques et l'autre qui fabrique le compost.



USINE DE TRI-COMPOST DU BROC

Avantages : les produits recyclables sont séparés et rejoignent le tri sélectif, les matières fermentescibles sont valorisées. Il reste moins de la moitié à enfouir ou à incinérer.

Gros inconvénients : le compost, produit à partir d'ordures ménagères non triées à la source, contient des polluants, est difficilement aux normes et est impropre au retour à la terre. D'ailleurs, cette filière est interdite dans les pays d'Europe du Nord et les normes européennes risquent de se durcir, voire d'interdire cette pratique (cf dossier mairie). De plus, ce type d'installation augmente le coût de l'investissement et du traitement d'environ 50 %. Enfin, il faut que les usines de tri compost et d'incinération soient sur le même site pour éviter les charrois aussi coûteux que polluants, ce qui n'est pas le choix du Sivades.

FILIERE 1 : USINE TRI - COMPOST + INCINERATION



Enfin, les deux usines n'ont pas besoin d'être voisines, ce qui correspond au schéma voté par le Sivades.

Plus économique, plus écologique, c'est la filière que nous défendrons. La partie n'est donc pas finie, le combat continue pour une usine performante, à un coût acceptable. Nous comptons sur votre soutien pour faire aboutir une solution qui fasse du Sivades un exemple dans le traitement des déchets.

Filière 2 : le compostage de la biomasse triée à la source – incinération

L'autre alternative est de composter uniquement les déchets organiques triés à la source : déchets verts des professionnels et des particuliers collectés dans les déchetteries avec les bio-déchets des gros producteurs (restaurants, cantines, professionnels des fruits et légumes).

Le reste des OMR est brûlé dans un incinérateur dernière génération qui produit de l'électricité.

Inconvénients : une partie des bio-déchets n'est pas valorisée, en particulier ceux rejetés dans les poubelles par les habitants et le tonnage à brûler, donc la production de mâchefers est plus importante.

Gros avantage : le coût, donc, votre facture est diminuée de 30 % au minimum, tant en construction qu'en entretien et le compost produit est parfaitement pur, donc commercialisable.

FILIERE 2 : COMPOSTAGE DE LA BIOMASSE & INCINERATION



André Roatta
Maire

